

# **COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL**

## **REUNION DU 27 OCTOBRE 2021**

**Présents :** Joseph GUARDIOLA, maire ; Jérôme VEYRAT, Sabine ROUVIERE, Charly BERNOIN, Mireille TEISSEIRE, adjoints ; Laurence ANDRE, Martine BLANCHARD, Olivier FONTVIEILLE, Marie-Aude PFEIFFER, Nicolas DUPIN, Nathalie VINOLO, Morgan BRUNEL, conseillers municipaux.

**Absents représentés :** Patrick PELLEGRINI représenté par Sabine ROUVIERE

**Absents excusés :** Jean DELARBRE, Sandrine DEBEVE

M. Jérôme VEYRAT a été désigné secrétaire de séance.

### ORDRE DU JOUR

#### **AVENANT A LA CONVENTION DU SERVICE COMMUN ADS DE LA CCPU**

Il a été décidé lors de la commission permanente du 13 septembre 2021 que pour assurer la sécurité juridique des Autorisations de Droits de Sols (ADS), il été nécessaire que les maires qui le souhaitent puissent déléguer leur signature pour la demande de pièces complémentaires et/ou de majoration de délais.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité le Conseil Municipal approuve l'avenant de cette convention et autorise le maire à la signer.

#### **ADHESION A LA CONVENTION DE L'ENVIRONNEMENT NUMERIQUE DE TRAVAIL**

L'environnement numérique de travail (ENT-école) est un projet d'intérêt général mis en place par l'Académie de Montpellier depuis 2013. La convention est à renouveler chaque année, la participation financière est de 50 euros par école.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité le Conseil Municipal approuve la convention de partenariat avec l'Académie pour l'année 2021-2022 et autorise le maire à la signer.

#### **CREATION DE DEUX POSTES D'AGENTS RECENSEUR POUR L'ANNEE 2022**

Il est nécessaire de créer deux emplois d'agents recenseurs afin de réaliser les opérations du recensement de la population 2022 et de fixer la rémunération de ces agents qui effectueront les opérations de collecte.

Le maire propose au Conseil Municipal de créer deux postes d'agents recenseurs et de fixer leur rémunération, au forfait, à 1600 euros brut par agent (ce tarif ne comprend pas les charges sociales qui restent à la charge de la commune).

Si la mission ne devait pas être complètement effectuée, la rémunération serait proratisée sur la base de l'avancement de la collecte défini par le logiciel de l'INSEE.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité le Conseil Municipal décide de créer deux postes d'agents recenseurs et décide de fixer leur rémunération, au forfait, soit 1600 euros brut par agent pour l'ensemble de la mission.

#### **DETERMINATION DES TAUX DE PROMOTION POUR LES AVANCEMENTS DE GRADE**

Après avoir recueilli l'avis favorable du Comité Technique Paritaire en date du 23 septembre 2021, le maire propose au Conseil Municipal de fixer le taux de promotion à 100 % pour tous les agents présents dans la collectivité.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité le Conseil Municipal adopte la proposition ci-dessus.

## **INSTITUTION DE LA TAXE D'AMENAGEMENT**

Le Conseil Municipal décide de reconduire :

- Le taux de la Taxe d'Aménagement à 5 % sur l'ensemble du territoire communal ;
- D'exonérer à hauteur de 50 % les premiers 100 m<sup>2</sup> des constructions à usage d'habitation principal financées à l'aide du prêt à taux zéro (PTZ+).

La présente délibération est valable pour une période d'un an. Elle est reconduite de plein droit pour l'année suivante si une nouvelle délibération n'a pas été adoptée avant le 30 novembre de l'année en cours.

## **LANCEMENT DES ETUDES AUPRES DU SYNDICAT MIXTE D'ELECTRIFICATION DU GARD (COURANT BASSE TENSION POSTE GENDARMERIE)**

### Renforcement Poste BTA

Afin de pouvoir alimenter le futur château d'eau, situé au quartier de Sadargues, il est nécessaire de renforcer le Poste Gendarmerie. Le réseau électrique de renforcement sera souterrain (plus de poteaux le long de la départementale 23).

Le montant des travaux, totalement supporté par le SMEG, est évalué à 100.000 euros, le montant des études est estimé à 1.100 euros (cette somme serait à rembourser au SMEG en cas de renonciation du fait de la commune).

Après en avoir délibéré et à l'unanimité le Conseil Municipal approuve le lancement des études et s'engage à verser la participation communale en cas de renonciation du fait de la commune.

## **LANCEMENT DES ETUDES AUPRES DU SYNDICAT MIXTE D'ELECTRIFICATION DU GARD (ECLAIRAGE PUBLIC)**

### Eclairage public

Dans un même temps, il est prévu que le réseau éclairage public soit mis en discrétion (par anticipation des travaux de la future tranche 3 de la RD23).

Le montant des travaux, totalement supporté exclusivement par la commune, est évalué à 20.000 euros, le montant des études est estimé à 280 euros (cette somme serait à rembourser au SMEG en cas de renonciation du fait de la commune).

Après en avoir délibéré et à l'unanimité le Conseil Municipal approuve le lancement des études et s'engage à verser la participation communale en cas de renonciation du fait de la commune.

## **LANCEMENT DES ETUDES AUPRES DU SYNDICAT MIXTE D'ELECTRIFICATION DU GARD (RESEAU TELECOM)**

### Génie civil Réseau Téléphonique

Il est prévu également que le Réseau Téléphonique soit mis en discrétion (par anticipation des travaux de la future tranche 3 de la RD23).

Le montant des travaux, totalement supporté par la commune, est évalué à 32.000 euros, le montant des études est estimé à 288 euros (cette somme serait à rembourser au SMEG en cas de renonciation du fait de la commune).

Après en avoir délibéré et à l'unanimité le Conseil Municipal approuve le lancement des études et s'engage à verser la participation communale en cas de renonciation du fait de la commune.

## **QUESTIONS DIVERSES**

- **Rénovation du logement de la cure**

L'architecte en charge du dossier de rénovation du bâtiment communal a fait parvenir à la mairie l'Avant Projet Définitif (APD). Celui-ci a été approuvé par le Conseil Municipal ; la phase consultation des entreprises va pouvoir démarrer.

- **City stade**

Les travaux de raccordement électriques de la nouvelle station d'épuration étant presque terminés, l'installation de la structure du City Stade va pouvoir débuter prochainement par l'entreprise HUSSON.

- **Tranche 2 de la traversée du village**

Le dépose des réseaux téléphoniques étant maintenant réalisés, la dépose des poteaux va suivre ainsi que la finition des trottoirs en béton désactivé.

- **Portail cimetière protestant**

Le portail du cimetière protestant a été entièrement rénové par l'entreprise Tout Fer. Il a également été peint en gris anthracite par l'employé communal.

- **Campagne de stérilisation des chats errants**

L'association des Chats Libres d'Uzès, représentée par Mme VENTURELLI, a demandé à la commune un appui financier pour lancer une campagne de stérilisation de chats errants.

Le Conseil Municipal ne peut répondre positivement à cette demande, la commune s'étant engagé à la SPA de Vallérargues pour mener cette action auprès des chats errants sans maîtres.

- **2CV club d'Uzès**

L'année prochaine, l'association désire organiser une ou deux expositions de véhicules anciens de plus de 30 ans le dimanche, sur la place des platanes. La construction du calendrier est en cours de constitution.

- **Dépôts d'encombrants dans le bois des Abeilles**

Suite à une enquête de la Gendarmerie, le contrevenant qui avait déposé des encombrants dans le bois des Abeilles est passé au Tribunal Judiciaire de Nîmes.

Celui-ci a été reconnu coupable de l'infraction et condamné à 600 euros d'amendes au titre de l'action publique.

En outre, le contrevenant a été condamné à verser à la commune, qui s'était portée partie civile, la somme de 1150 euros à titre de dommages et intérêts et 624 euros au titre de l'article 475-1 du Code de la procédure pénale.